



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Mairie d'Achères

8 rue Deschamps-Guérin

78260 ACHÈRES

Tél : 0139796400

**Travaux de rénovation des sanitaires
des écoles élémentaires Langevin et Wallon**

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :

Mercredi 29 mai 2024 à 12H00

ATTENTION : VISITE DE SITE OBLIGATOIRE

**TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE
UNIQUEMENT SUR <https://marches.maximilien.fr>**

Conseils aux candidats :

L'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception. La collectivité encourage donc fortement les opérateurs économiques :

- à tester leur poste et leur connexion bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur le profil d'acheteur)*
- en cas d'envoi multiples, à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation*
- à contacter le support technique de la plateforme pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés (il est inutile de contacter l'acheteur) :*

par courriel <https://marches.maximilien.fr/entreprise/aide/assistance-telephonique>

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché ordinaire, mono-attributaire
	Nombre de lots	7
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement de	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	61 jours calendaires
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Conduite d'opération	5
3.3 - Contrôle technique.....	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.3 - Visites sur site.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	9
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9 - Renseignements complémentaires.....	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
9.2 - Procédures de recours.....	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux de rénovation des sanitaires des écoles élémentaires Langevin et Wallon.

Réfection complète des blocs sanitaires, de peinture, sols et dalles de faux plafonds.

Travaux réalisés durant les vacances scolaires d'été 2024, en site non occupé.

Lieu(x) d'exécution : Les deux écoles sont situées sur le même site, 8 avenue Lénine à Achères 78260

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
A	Maçonnerie, déconstruction, désamiantage
B	Electricité
C	Carrelage, faïence
D	Plafonds
E	Murs, cloisons doublages/menuiseries intérieures
F	Peintures
G	Plomberie, sanitaires, VMC

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
A	45262522-6	Travaux de maçonnerie
B	09310000-5	Électricité
C	45431000-7	Carrelages
D	45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
E	45421152-4	Installation de cloisons
F	44810000-1	Peintures
G	45330000-9	Travaux de plomberie

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

COBAT-COPREV

PARC TERTIAIRE DU ROTOIS, BAT B, 62710 COURRIÈRES

Tél. : 0361191289 / Courriel : com@cobat-coprev.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées par les ressources propres de la collectivité.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre de réponse technique (CRT)
- Les plans projet/existant Langevin et Wallon
- Les diagnostics amiante (3 documents)
- Le planning prévisionnel d'exécution Langevin / Wallon

Il est téléchargeable par les candidats sur le profil d'acheteur de la Ville d'Achères
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Libellés	Signature
<i>Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise</i>	
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
<i>Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise</i>	
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
<i>Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise</i>	
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
<i>Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats</i>	
Pour le lot démolition et dépose : QUALIBAT 1111 / RGE / PLAN DE PREVENTION	Non
Pour le lot peinture et carrelage : QUALIBAT 6112 - 6311	Non
Pour le lot faux plafonds, électricité et VMC : QUALIBAT / RGE / HABILITATION ÉLECTRIQUE ET B2V	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, un document par lot	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), répondant aux différents postes du CCTP, un document par lot	Non
Le cadre de réponse technique (CRT) et ses annexes, un document par lot	Non
Les fiches techniques et/ou documentation détaillées correspondant aux produits, matériaux et prestations proposés par le candidat Avec une liste de référence de ces produits, matériels ou équipements	Non
Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets	Non
L'attestation de visite des locaux.	Non

Le candidat, en remettant son offre, accepte sans réserve ni amendement les documents listés dans le dossier de consultation des entreprises et non exigés dans les pièces de l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et sera éliminée. A l'issue de cette visite, ils devront faire signer l'attestation de visite par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Visites groupées sur rendez-vous à prendre auprès du service patrimoine de la Ville d'Achères : patrimoine@mairie-acheres78.fr ou au 01 30 06 79 00.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.maximilien.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être déposée électroniquement sur le profil d'acheteur. A défaut, elle peut être transmise par voie postale, transporteur ou déposée sur rendez-vous à l'adresse suivante
Ville d'Achères – Hôtel de Ville - Service commande publique
8 rue Deschamps-Guérin 78260 ACHERES

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

- Ne pas zipper les sous dossiers et les fichiers.
- Ne pas faire de sous dossiers en cascade. Limiter à 1 dossier candidature et 1 dossier offre.
- Utiliser des noms de fichiers et de dossiers courts, sans caractères spéciaux et accentués. Noms de fichier et de dossiers limités à 25 caractères alphanumériques.
- Taille maximum par fichier : 1Go.
- Taille maximum de l'offre : 4Go.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Toutefois, l'attributaire pourra demander un accès via le profil d'acheteur pour signer électroniquement son offre.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée. Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots	
Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0%
1.1 Adéquation de la DPGF avec le cahier des charges (CCAP et CCTP)	20.00 pts
1.2 Prix de la DPGF	20.00 pts
2-Performances en matière de protection de l'environnement	5.0%
3-Qualité, dont	55.0%
3.1-Moyens humains mobilisés pour le chantier et son organisation	15.0 pts
3.2-Méthodologie de réalisation des travaux	5.0 pts
3.3-Qualité des fournitures et matériaux	15.0 pts
3.4-Planning et interfaces entre les lots	20.0 pts

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

En cas de négociation, Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception de l'offre finale soit la dernière offre après négociation.

Le pouvoir adjudicateur attend des candidats qu'ils remettent leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra toutefois engager des négociations avec un ou plusieurs candidats sélectionnés, notamment lorsque les offres nécessitent des adaptations ou améliorations. Elles se dérouleront en une phase unique ou par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Dans le cadre de la négociation, le pouvoir adjudicateur assurera aux candidats le respect de l'égalité de traitement, la transparence de la procédure ainsi que le secret industriel et commercial entourant leur savoir-faire. Elle ne pourra pas porter sur l'objet du marché, ni en modifier substantiellement les caractéristiques telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. Néanmoins elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre remise par les candidats.

L'acheteur utilisera les moyens qui lui semblent les plus appropriés pour mener la négociation : courriels, télécopies, conversations téléphoniques, auditions etc. A l'issue de la négociation, les candidats seront invités à formaliser leur nouvelle offre. En cas d'absence de réponse à l'invitation à négocier, de refus, d'absence de remise d'une offre négociée ou de remise tardive, le candidat est réputé maintenir sa proposition initiale.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent **impérativement** leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.maximilien.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud 78011 VERSAILLES
Adresse internet (U.R.L) : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud 78011 VERSAILLES CEDEX

Téléphone : 01 39 20 54 00 / Télécopie : 01 39 20 54 87 / Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Adresse internet (U.R.L) : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>